BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2023-0445 /PRES-TRANS
promulguant la loi n°005-2023/ALT du 14
avril 2023 portant autorisation de ratification
de la Garantie souveraine au profit de
International Business Bank Burkina en
contrepartie de sa garantie bancaire dans le
cadre du contrat d'acquisition de matériels de
défense et de sécurité entre le Gouvernement
du Burkina Faso et la société Company Raykar
Makina Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition du 14 octobre 2022 :

Vu la lettre n°2023-060/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 14 avril 2023 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n°005-2023/ALT du 14 avril 2023 portant autorisation de ratification de la Garantie souveraine au profit de International Business Bank Burkina en contrepartie de sa garantie bancaire dans le cadre du contrat d'acquisition de matériels de défense et de sécurité entre le Gouvernement du Burkina Faso et la société Company Raykar Makina Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi;

DECRETE

Article 1:

Est promulguée la loi n°005-2023/ALT du 14 avril 2023 portant autorisation de ratification de la Garantie souveraine au profit de International Business Bank Burkina en contrepartie de sa garantie bancaire dans le cadre du contrat d'acquisition de matériels de défense et de sécurité entre le Gouvernement du Burkina Faso et la société Company Raykar Makina Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 avril 2023

Capitaine Ibrahim TRAORE

BURKINA FASO
=-=-=UNITE-PROGRES-IUSTICE

IV^E REPUBLIQUE TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

LOI N°005-2023/ALT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA GARANTIE SOUVERAINE AU PROFIT DE INTERANTIONAL BUSINESS BANK BURKINA EN CONTREPARTIE DE SA GARANTIE BANCAIRE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ACQUISITION DE MATERIELS DE DEFENSE ET DE SECURITE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO ET LA SOCIETE COMPANY RAYKAR MAKINA SANAYI VE TICARET ANONIM SIRKETI

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 14 avril 2023 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est autorisée la ratification de la Garantie souveraine au profit de International Business Bank Burkina en contrepartie de sa garantie bancaire dans le cadre du contrat d'acquisition de matériels de défense et de sécurité entre le Gouvernement du Burkina Faso et la société Company Raykar Makina Sanayi Ve Ticaret Anonim Sirketi.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 14 avril 2023

Le président

Br Ousmane BOUGOUMA

Le Secretaire de Sécretaire Parlementaire Esther BAMOUNI /KANSONO